



CONSEIL MUNICIPAL DU

12 novembre 2018

Ont assisté à la séance :, Madame Brigitte JACQUEMOT, Maire ; Monsieur René MARAND, Madame Nelly RENAUDIN, Maires Adjoints ; Madame et Messieurs Jérôme BEAULIER, Pierre CUYPERS Sébastien GERMAIN, Sylvain GORRET, Valérie LEGENDRE, Catherine JOLIVET, Martial ROUSSEAU, Arnaud SZPUNAR, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Daniel HUREAU, pouvoir à Jérôme BEAULIER
Bernard JACQUEMIN, pouvoir à Brigitte JACQUEMOT
Bertrand REMOND, pouvoir à Nelly RENAUDIN
Jean-Mary LARGILLIER, pouvoir à Sébastien GERMAIN.

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

Ouverture de séance à 20 heures.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2018.

2/ Création d'un tarif de location du hall de la salle des fêtes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un tarif spécial pour la location du hall de la salle des fêtes d'Aubepierre fixé à 200 euros.

3/ Organisation du concert du 1er décembre 2018

L'entrée au concert de Gospel du 1^{er} décembre 2018 à l'église d'Aubepierre est gratuite. Ce spectacle est organisé au profit de la restauration des églises de la commune. Les spectateurs auront la possibilité de déposer un don qui permettra de participer aux travaux et aménagements des deux églises. Le maire propose que le financement de ce concert soit 1 500 €, soit pris en charge à 50 % par le Comité des fêtes et 50 % par la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune.

4/ Répartition de la subvention « Fête du sport 2018 »

Suite à la manifestation « Fête du sport » de septembre 2018 dont l'organisation est à l'initiative du Ministère des sports, une subvention de 1500 € a été versée à la commune. Le maire propose que cette subvention soit redistribuée à hauteur des dépenses engagées par les trois associations : ARA, Rire et Vivre, Comité des fêtes. Le solde sera intégré au budget communal (Fête et cérémonie).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la répartition de la subvention.

5/ Mise en place du RIFSEEP

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est un nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Ce régime indemnitaire sera composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, et d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). La mise en œuvre du RIFSEEP vise à harmoniser et simplifier la part « régime indemnitaire » dans la fonction publique sans engendrer de perte de rémunération. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre du RIFSEEP.

6/ Centre de gestion : Autorisation de signature convention relative aux missions

Le conseil municipal autorise, le maire à signer le renouvellement de la convention entre la commune et le centre de gestion.

7/ Fixation du taux de l'indemnité du Maire

Fixé initialement à 27 % du barème légal, le maire propose d'augmenter le taux à son maximum autorisé, à savoir 31 %. Ce pourcentage est défini règlementairement au regard du nombre d'habitants dans la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à réviser ce taux d'indemnité à hauteur de 31 % du barème légal. 14 voix *Pour* - 1 voix *Contre* : V. Legendre).

8/ CCBN : Report du transfert compétences Eau et Assainissement

Le maire propose de repousser à janvier 2026 l'intégration de la compétence « Eau & Assainissement collectif » au sein des compétences de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (CCBN).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce report de transfert de compétence à janvier 2026. La gestion « Eau & Assainissement collectif » reste donc une compétence communale jusqu'à cette date.

9/ SDESM : Modification des statuts

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDESM.

10/ Conseil départemental : autorisation signature convention relative à la mise à disposition des abris bus

Le conseil municipal autorise, le maire à renouveler la signature de la convention relative à la mise à disposition des abris bus entre la commune et le Conseil départemental de S&M.

11/ Agenda

- 24/11/2018 – 10 heures Réunion publique avec la société Ozone (présentation de l'accès à internet par la radio)
- 1^{er}/12/2018.-. 20 heures Gospel à l'église d'Aubepierre
- 10/12/2018 - 19h30..... Conseil municipal (**attention changement d'horaire**)
- 12/12 et 15/12/2018 (matins)..... Distribution, à la mairie, des cadeaux destinés aux enfants de la commune scolarisés dans nos écoles communales.
- 15/12/2018. - 15 heures Goûter des anciens
- 06/01/2019. – 15 heures Vœux de la municipalité

12/ Informations et questions diverses

1. Reconduction de la mise en place de *sapin dans les hameaux pour la période de Noël*. Décoration par les enfants des villages.
2. **Marquage des routes** : Les nombreuses malfaçons relevées, notamment à Ozouer-le-Repos, ont conduit le maire à demander une reprise des travaux réalisés avant tout règlement.
3. **Taille des arbres** dans les hameaux : Plusieurs intervenants se chargeront de la taille des arbres dans les divers hameaux. Ceci devrait permettre d'assurer une meilleure réactivité.
 - Bagneaux : entreprise Cochet
 - Bonfruit – Courfruit : Entreprise William Paysage
 - Yvernailles : Entreprise Dufay Mandres
 - Aubepierre : devis en attente
4. **Ecole Communale – DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)
Le 9 octobre 2018, les enseignants, les parents d'élèves élus et Monsieur Marand ont procédé à une visite dans les locaux des écoles communales en vue d'établir le DUERP. Au regard des remarques mentionnées dans le DUERP et après arbitrage et renseignements auprès de professionnels la mairie a engagé des travaux planifiés sur plus ou moins long terme afin d'assurer la sécurité des enfants, des enseignants et du personnel communal.
5. **Parc Photovoltaïque (Bagneaux)** – La procédure de déclaration de projet visant à permettre la réalisation de ce projet est engagée.
6. **Stationnement réglementé devant les écoles et la mairie** : le maire rappelle que le stationnement est désormais réglementé devant les écoles et la mairie et demande à chacun de le respecter.

7. **Assureur** : le maire informe le conseil municipal d'un changement de la compagnie d'assurances (MMA).
8. **Informatique** : Le Maire informe que les programmes informatiques vont passer dans la gamme « Horizon Village WEB » en y incluant le logiciel cimetière
9. **SMIVOM** : les comptes de la piscine de Grandpuits laissent apparaître de sérieux dysfonctionnements de gestion des années antérieures, en raison notamment de non-paiements des cotisations de la CNRACL et l'URSAFF. La mise en conformité des comptes ne permettra pas de réduire la part due par les communes au SMIVOM.

La séance est levée à 22 heures